

TÉMOIGNAGE

Propos recueillis par Muriel Rivault



Marie-Claire, avec une de ses collègues, fières de produire à nouveau de délicieuses madeleines.

Un bel exemple de solidarité

“Toutes ensemble, nous avons pu sauver nos emplois !”

Quand elles ont su que leur usine allait fermer, Marie-Claire et 27 de ses collègues ont décidé de tout faire pour sauver leur emploi. Grâce à leurs efforts, l'entreprise est repartie !

C'est une nuit de décembre 2013. Blottie au fond de son lit, Marie-Claire angoisse. Alors que Noël approche, cette femme, âgée de 55 ans et mère de deux enfants, vient d'apprendre qu'elle va perdre son emploi. Pourtant, son job à l'usine Les Jeannettes, la plus ancienne biscuiterie normande, c'est toute sa vie ! Marie-Claire avait 16 ans et demi lorsqu'elle a été embauchée, le 8 mai 1974 : « À l'usine, j'étais la petite dernière, les collègues – en majorité des femmes – me malmenaient. Je rentrais tous les soirs en pleurs et je regrettais amèrement de ne pas avoir écouté ma mère. » Mais Marie-Claire s'est accrochée. Au bout de quelques mois, on lui a confié la préparation des commandes, puis le chargement des camions et, enfin, l'entière responsabilité de ce service. Peu à peu, elle a gravi les échelons pour terminer par la gestion des plannings et des commandes. Tout au long

de ses quarante ans de carrière, elle a traversé sept plans sociaux. Elle a également vu se déteriorer la qualité des madeleines, ainsi que les bâtiments : « Elles n'avaient plus de goût, et il y avait des trous dans le toit. » Et quand le juge prononce la liquidation de l'usine en à peine quinze jours, c'est le choc.

La générosité des gens nous a permis de retrouver notre fierté

Janvier 2014. Marie-Claire a vu ses collègues quitter l'usine les unes après les autres. « Faisant partie du comité d'entreprise, je figurais parmi les dernières ! J'appréhendais particulièrement de voir arriver ces étrangers censés reprendre nos machines pour 1 euro symbolique. La date fatidique approchait. « Cette usine, c'est la nôtre ! » a lancé un jour en réunion Dominique*, une ancienne de l'usine. Impossible pour Marie-Claire d'oublier cette phrase ! « Avec les collègues, nous nous sommes regardées. » Soudain, les yeux des unes et des autres pétillent à nouveau.

C'est ainsi que ce 24 février-là, à 6 heures, vingt-huit « Jeannettes » reprennent leur destin en main. « À peine arrivées à l'usine, nous avons changé les serrures, explique Marie-Claire, et bloqué les fenêtres. Chacune avait apporté son matelas, ses effets personnels et des vivres pour les premiers jours. On se demandait comment on allait tenir ! » Cela faisait déjà une semaine que ces femmes courageuses occupaient les lieux.

Quelle émotion quand, un jour, elles ouvrent toutes ensemble le cadeau que leur syndicat vient de leur apporter. « Le cadeau, c'était 850 euros pour remplir le frigidaire. Se sentir soutenues dans notre combat faisait vraiment chaud au cœur. » Un mois passe, puis deux, puis trois. Un jour, un repreneur plus sérieux visite l'usine : il s'appelle Georges Viana. Il est l'unique personne à proposer de reprendre le personnel. Un seul hic : il n'a pas les fonds nécessaires. Les Jeannettes peuvent-elles alors miser tous leurs espoirs sur lui ? Six nouveaux mois passent encore. Les habitants de la région se mobilisent en masse pour soutenir les Jeannettes. « Régulièrement, des gens nous apportaient des vivres, ils participaient activement à nos ventes solidaires. Grâce à ce soutien et malgré l'occupation de l'usine, nous n'avons jamais été inquiétées ! » précise Marie-Claire. Au bout de neuf mois, les

doutes redoublent : le juge n'a toujours pas confirmé la reprise de l'usine par M. Viana. Marie-Claire traverse des moments difficiles. Presque une année enfermée à l'usine sans voir les siens, ça lui pèse de plus en plus. Ses enfants et petits-enfants lui manquent. Régulièrement, les deux plus grandes de ses petites-filles l'appellent par téléphone.

De son côté, Georges s'accroche. Cet ancien cadre spécialisé dans le redressement d'entreprises tient particulièrement à sauver les Jeannettes. À 49 ans, cet homme qui se définit comme l'homme des missions impossibles est très ingénieux. Il a l'idée de lever des fonds en faisant appel, via Internet, à la générosité des gens. C'est ce qu'on appelle le financement participatif. Grâce à ce coup de génie, il réussit à collecter la coquette somme de 430000 euros et peut compter sur l'appui de 2 000 clients pour acheter ses madeleines. De plus, il mise sur la fabrication d'une madeleine de luxe avec des produits locaux de très bonne qualité, de quoi convaincre un banquier de lui prêter l'argent manquant et le juge de lui attribuer la reprise de l'usine. Après de multiples démêlés avec la banque, qui lui ont valu de perdre sa maison, Georges réussit enfin son pari !

Ce 7 mai 2015, exactement quarante et un ans après sa première embauche et 344 jours d'occupation de l'usine, Marie-Claire signe son nouveau CDI chez les Jeannettes. « Nous étions deux au début, puis très vite nous sommes passées à quinze. Rosa*, Lucette*, Jeannine* ! Je voyais toutes mes camarades revenir les unes après les autres. » Grâce à Georges, l'entreprise compte maintenant vingt-quatre salariés, et l'entrepreneur projette de doubler bientôt les effectifs en ouvrant sa deuxième usine, destinée à l'exportation. Fini le temps des madeleines au goût infect, Marie-Claire et les autres Jeannettes ont retrouvé la fierté du travail de qualité ! Si le combat a été dur, Marie-Claire en ressort plus forte. « J'ai appris que, pour rester digne, il ne fallait pas avoir peur de se battre ! » ■

* Les prénoms ont été changés par la rédaction.



L'avis de l'expert

Stéphane Vromman, directeur général de Bulb in Town*

Collecter des fonds via Internet

Aujourd'hui, on fait de plus en plus appel à la générosité en collectant de l'argent via Internet. C'est ce que l'on nomme le financement participatif, ou *crowdfunding* en anglais. Dans le cas des Jeannettes, le public ou encore les « investisseurs » pouvaient donner de l'argent contre des madeleines, mais parfois le don s'effectue sans contrepartie. Au départ, ce système était plutôt destiné à financer des films ou des disques. Puis il s'est ouvert aux causes humanitaires. Et, plus récemment, à des projets professionnels. Pour chaque projet, une somme à atteindre est fixée dans un laps de temps imparti. Si l'objectif n'est pas atteint, les investisseurs sont remboursés.

* Site de crowdfunding de proximité.

Photos: Jean-Michel Lefebvre - DR

Les faits cités et les opinions exprimées sont les témoignages recueillis dans le cadre d'enquêtes effectuées pour réaliser ce reportage. Rapportés par Maxi, ils n'engagent que les témoins eux-mêmes.

Réagissez à ce témoignage sur maximag.fr

